

Adresse de la société populaire d'Huningue qui témoigne de l'enthousiasme de ses citoyens, du 4e bataillon du Doubs et du 7e de la Drôme, pour l'ouverture d'une souscription pour armer, monter et équiper un cavalier, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Huningue qui témoigne de l'enthousiasme de ses citoyens, du 4e bataillon du Doubs et du 7e de la Drôme, pour l'ouverture d'une souscription pour armer, monter et équiper un cavalier, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 475;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40789_t1_0475_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

contracté avec plaisir, il y a dix ans, elle porte une effigie qui m'en fait faire le sacrifice, et par devoir et avec une ivresse bien délicieuse. La mémoire du dernier tyran couronné doit être en horreur à tout républicain. Je joins à cette pièce de mariage quatre autres petites pièces d'argent, dont je fais également l'offrande à la patrie avec une sorte de volupté bien vive. Cette heureuse occasion me fournit celle de te témoigner qu'un de mes plus ardents desirs est de voir la Convention nationale rester à son poste au moins jusqu'à la paix.

« Salut et fraternité.

« *Tu concitoyenne,*

« M. HERPIN, femme COURTENAUD, citoyenne
« de Versailles.

« P.-S. Désirant que mon exemple soit imité, j'ose te demander, citoyen Président, d'obtenir de la Convention que ma lettre soit insérée en entier au *Bulletin*.

« 26 brumaire. »

La Société populaire d'Huningue, voyant avec peine que la cavalerie manque à nos armées, annonce qu'elle vient d'ouvrir une souscription pour armer, monter et équiper un cavalier; qu'à l'instant elle s'est trouvée monter à 1,500 livres; qu'à peine les habitants de la commune, ainsi que la garnison, composée du 4^e bataillon du Doubs et du 7^e de la Drôme, en ont eu connaissance, chacun s'est disputé le bonheur d'y contribuer le plus; que le bataillon de Lons-le-Saunier, même..., qui ne faisait que passer, a voulu partager cet acte civique : la souscription a monté à 2,500 livres. En conséquence, un cavalier jacobin est parti pour la frontière, aux cris de : *Vive la République! Vive la Montagne!*

La Société populaire d'Huningue finit en invitant toutes les Sociétés populaires de la République d'en faire autant.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire d'Huningue (2).

*La Société populaire d'Huningue, au citoyen
Président de la Convention nationale.*

« Huningue, ce 23 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« La Société populaire d'Huningue, voyant avec peine que la cavalerie manque spécialement à nos armées, que l'ennemi nous oppose cette arme en nombre, arrête d'un accord unanime, qu'elle fera une souscription pour armer, monter et équiper un cavalier. A l'instant et sans désemparer, la souscription se monte à 1,500 livres. Les citoyens de la commune d'Huningue en ont à peine connaissance qu'ils s'empressent de concourir à cette offrande patriotique; ils se sont disputés, ainsi que les soldats de la garnison (le 4^e bataillon du Doubs et le 7^e de la Drôme), à qui contribuera le plus. Le bataillon du district de Lons-le-Saunier,

qui ne faisait que de passer dans cette commune, a donné, dans cette occasion, des preuves non équivoques de son patriotisme. La souscription s'est montée à 2,500 livres. Un cavalier jacobin armé, monté et équipé part pour grossir l'armée du Rhin, il se présente pour prêter son serment, mais la Société croit qu'un Jacobin n'a pas besoin d'en prêter, elle a seulement inscrit sur son armure : *le cavalier jacobin*. Il est sorti hors des murs au son de l'air chéri et de *Vive la République! vive la Montagne!*

« Toutes les Sociétés populaires s'empresseront d'en faire autant, et bientôt la République aura 30,000 chasseurs jacobins qui sauront bien anéantir la cavalerie des tyrans.

« GUILLAND, président; BUHOU, secrétaire. »

Les citoyens de la commune de Gannat envoient deux calices et deux patènes, qu'ils croient plus utiles à la trésorerie nationale que dans leur église; ils y joignent 6 croix dites de Saint-Louis et une de Malte.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du conseil général de la commune de Gannat (2).

Les républicains composant le conseil général de la commune de Gannat, à la Convention nationale.

« 22 brumaire, an II de la République française.

« Républicains représentants,

« La commune de Gannat vous adresse six croix du ci-devant ordre de Saint-Louis, et une croix de Malte, qui ont été déposées à notre municipalité par des citoyens de cette commune. Nous joignons à cet envoi celui de deux calices et de leurs patènes; nous croyons ce métal beaucoup plus utile à la Trésorerie nationale qu'il ne le serait dans une église.

« Salut et fraternité. »

(*Suivent 14 signatures.*)

Elle est donc terrassée, écrivent les membres du conseil du département du Tarn, elle est donc terrassée, cette faction criminelle, qui tramait depuis si longtemps la perte de la République; et ces conjurés audacieux, ces mandataires infidèles, dont les écrits liberticides avaient enlevé tant de citoyens à la liberté, ont enfin expié leurs forfaits. Vive la République, la liberté triomphe!

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 135.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 842.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 315.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 826.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 316.